

## LA QUALITE AU CMTI

La qualité de nos prestations et service est une préoccupation permanente au sein de notre association.

Nous avons, en date du 6 mai 2025 et pour deux ans, été certifiés **au niveau 1 (Certificat N°2025-0114-16)** de la certification **AFNOR SPEC 2217<sup>1</sup> V. 2023** par **QUALIPOLE CERTIFICATION<sup>2</sup>** qui est le référentiel de Certification des services de prévention et de santé au travail interentreprises, conformément aux dispositions de l'article L 4622-9-3 du code du travail. Nous continuerons à développer notre démarche qualité dans les années à venir avec l'acquisition des niveaux 2 et 3 de cette certification.

Cette certification vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par le CMTI, soit réalisé de manière effective et homogène. Le contrat d'adhésion permet ainsi aux entreprises d'accéder à nos prestations dont les actions s'articulent autour de nos missions principales :

- Suivi individuel de l'état de santé.
- Prévention des risques professionnels.
- Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi.

Elles sont accompagnées de conseils auprès des employeurs, de leurs salariés et leurs représentants concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail tout en gageant une traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Plusieurs textes fondent le cadre législatif et réglementaire qui régit cette certification (la loi N° 2021-10 18 du 2 août 2021 et les décrets N°2022-653 du 25 avril 2022 et N°2022-10 31 du 20 juillet 2022).



<sup>1</sup> Lien concernant la certification AFNOR SPEC 2217 V 2023.

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-certification-des-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail-interentreprises-spsti>

<sup>2</sup> Qualipole Certification, est une filiale de Qualipole, qui est reconnue pour son expertise en certification des systèmes de management ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, Qualiopi et Spec 2217.